



**ARRETE INTERMINISTERIEL N° ..0.1.7.7...../CAB.MIN/MINES/01/2016  
ET N° ...0.6.8.../CAB.MIN/FINANCES/2016 DU ...2.3.MAY..2016  
PORTANT APPROBATION DE LA LISTE DE BIENS  
A IMPORTER SOUS LE REGIME DOUANIER PRIVILEGIE  
AU PROFIT DE LA SOCIETE KIPUSHI CORPORATION SA**

---

**LE MINISTRE DES MINES**

**ET**

**LE MINISTRE DES FINANCES,**

Vu la Constitution, telle que modifiée par la Loi n° 011/002 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles de la Constitution de la République Démocratique du Congo du 18 février 2006, spécialement son article 92 ;

Vu la Loi n° 007/2002 du 11 juillet 2002 portant Code Minier ;

Vu la Loi n° 11/011 du 13 juillet 2011, relative aux Finances Publiques ;

Vu l'Ordonnance-Loi n° 10/001 du 20 août 2010 portant institution de la Taxe sur la Valeur Ajoutée, telle que modifiée et complétée par l'Ordonnance-Loi n° 13/007 du 23 février 2013 ;

Vu l'Ordonnance-Loi n° 10/002 du 20 août 2010 portant Code des Douanes ;

Vu l'Ordonnance-Loi n° 007/2012 du 21 septembre 2012 portant Code des Accises ;

Vu l'Ordonnance-Loi n° 011/2012 du 21 septembre 2012 instituant un nouveau Tarif des droits et taxes à l'importation ;

Vu le Décret n° 038/2003 du 26 mars 2003 portant Règlement Minier ;

Vu, telle que modifiée et complétée à ce jour, l'Ordonnance n° 014/078 du 07 décembre 2014 portant nomination des Vice-Premiers Ministres, des Ministres d'Etat, des Ministres et des Vice-Ministres ;



Vu l'Ordonnance n° 15/014 du 23 mars 2015 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement, modalités pratiques de collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement, ainsi qu'entre les membres du Gouvernement ;

Vu L'Ordonnance n° 15/015 du 23 mars 2015 fixant les attributions des Ministères ;

Vu le Décret n° 011/42 du 22 novembre 2011 portant mesure d'exécution de l'Ordonnance-Loi n° 10/001 du 20 août 2010 portant institution de la taxe sur la valeur ajoutée ;

Vu le Décret n° 011/46 du 24 décembre 2011 portant mesures d'application de l'Ordonnance-Loi n° 10/002 du 20 août 2010 portant Code des Douanes ;

Considérant la requête introduite en date du 19 février 2016 par la société KIPUSHI CORPORATION SA en vue d'obtenir l'approbation de sa liste des biens à importer sous le régime douanier privilégié ;

Considérant l'avis favorable de la Commission Interministérielle d'approbation de la liste de biens à importer sous le régime douanier privilégié, émis lors de sa réunion du 26 février 2016 ;

Considérant la nécessité ;

**A R R E T E N T :**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Est approuvée, la liste de biens à importer sous le régime douanier privilégié ci-jointe, présentée par la société KIPUSHI CORPORATION SA, en sa qualité de titulaire du Permis d'Exploitation n° 4725 situé dans le Territoire de Kambove, District du Haut-Katanga, Province du Haut-Katanga, et dont références ci-dessous :

- Numéro d'Identification Nationale : 6-118-N59263M;
- Numéro de Registre du Commerce et de Crédit Mobilier : LSHI/RCCM/14-B-1546.

La valeur globale des biens à importer sous le régime douanier privilégié est de **5.873.763,11 USD** (cinq millions huit cent septante trois mille sept cent soixante trois, onze).



## **Article 2 :**

Conformément à l'article 230 du Code Minier, la société KIPUSHI CORPORATION SA ne peut transférer les biens matériels ou équipements importés qu'après en avoir préalablement informé l'Administration des douanes et obtenu l'autorisation écrite de cette dernière.

## **Article 3 :**

Toute violation des dispositions du présent Arrêté entraîne la suspension des avantages douaniers et expose le contrevenant au paiement des droits et taxes d'entrée en vigueur, sans préjudice des amendes éventuelles.

## **Article 4 :**

Le Directeur Général de la Direction Générale des Douanes et Accises, en sigle « DGDA », est chargé de l'exécution du présent Arrêté qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le 23 MAY 2016 .

LE MINISTRE DES FINANCES

  
**Henri YAV MULANG**

LE MINISTRE DES MINES,

  
**Martin KABWELULU**

## **Ampliatiions**

- Cabinet du Président de la République
- Cabinet du Premier Ministre
- Cabinet du Ministre des Mines
- Cabinet du Ministre des Finances
- Cabinet du Ministre de la Défense et Sécurité
- Secrétariat Général des Mines
- D.G.D.A.
- B.C.C.
- O.C.C.
- ANAPI
- CIALB/Direction des Mines
- Sté KIPUSHI CORPORATION SA

**ANNEXE**  
**LISTE DE BIENS A IMPORTER SOUS LE REGIME DOUANIER PRIVILEGIE AU PROFIT DE LA SOCIETE**  
**KIPUSHI CORPORATION SPRL**

N°	DESCRIPTION	UNITE	QUANTIT	P.U(USD)	P.T(USD)
<b>1. MATERIELS ET EQUIPEMENTS POUR LA MINE</b>					
1	Monte-Personne à enrouleur avec plateforme coulissant	Pièce	1	42 239,85	42 239,85
2	Moteur Electriques UI560(3500Kw)	Pièce	5	530 828,78	2 654 143,90
3	Moteur Electriques UI560/180(3500Kw)	Pièce	1	106 165,76	106 165,76
4	Moteur Electriques Ud400(1200Kw)	Pièce	1	48 612,39	48 612,39
5	Kit pour réparation de Moteur 650Hp	Pièce	1	61 512,16	61 512,16
6	Pompe-moteur(motopompe) à 4 Etages	Pièce	1	118 877,13	118 877,13
7	Pompe-moteur(motopompe) à 12 Etages	Pièce	1	188 836,14	188 836,14
8	Pompe-moteur(motopompe) à 8 Etages	Pièce	1	201 205,78	201 205,78
9	Kit d'outillage pour réparation de Pompe-moteur(Motopompe à 8 étages GSB250)	Pièce	2	153 879,49	307 758,98
10	Dévidoire en acier galvanisé avec remplissage en plastique	Pièce	2	29 173,00	58 346,00
11	Cordes de treuil à Friction(Koepe)41,5mm	Pièce	2	55 685,00	111 370,00
12	Corde de treuil à Friction(Koepe)34mm	Pièce	2	77 826,00	155 652,00
13	Système Hydraulique	Pièce	1	1 232,00	1 232,00
14	Attaches de corde de treuil à Friction(Koepe)	Pièce	3	4 677,00	14 031,00
15	Trousse de résine	Pièce	16	141,00	2 256,00
16	Valves Regulateur(Valves Rgr) Classe 1500, 250mm	Pièce	2	18 458,03	36 916,06
17	Palier de butée(Ensemble)en extrémité non motrice	Pièce	1	1 912,50	1 912,50
18	Manomètre	Pièce	1	657,78	657,78
19	Tableaux et Panneaux de distribution Electrique 1000Kva	Pièce	1	42 630,72	42 630,72
20	Ensemble de roulement à Billes pour arbre de Tambour Principal	Pièce	2	39 245,23	78 490,46
21	Pièces de Rechange d'enrouleur(Mécaniques et électriques)	Pièce	7	211 715,30	1 482 007,10
22	Monte-Charge	Pièce	2	17 778,56	35 557,12

23	Monte-Personne	Pièce	2	17 904,64	35 809,28
24	Monteurs Electriques(235Kw)	Pièce	1	54 400,00	54 400,00
25	Tableaux et Panneaux de distribution 630Kva	Pièce	1	33 143,00	33 143,00
<b>SOUS-TOTAL 1</b>					<b>5 873 763,11</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>					<b>5 873 763,11</b>

Vu pour être annexé à l'Arrêté Interministériel n° **0177**...../CAB.MIN/MINES/01/2016 et n° **0088**.....  
/CAB.MIN/FINANCES/2016 portant approbation de liste de biens à importer sous le régime douanier privilégié  
au profit de la société **KIPUSHI CORPORATION "KICO" SA.**

Fait à Kinshasa, le

23 MAY 2016

**Le Ministre des Finances**

  
**HENRY YAV MULANG**

**Le Ministre des Mines**

**Martin KABWELULU**